

coure un des premiers, n'est que le temps de lui donner une dernière absolition et de recueillir son dernier soupir.

Le centenaire de Voltaire

J'apprends que Votre Majesté fait imprimer une nouvelle édition de Berlin; cela suffit pour mettre sa gloire en sûreté, en cas qu'il y ait quelque chose dans les deux autres qui lui déplaise. Sire, je n'ai en vue que votre gloire et je vous ai érigé un autel dans mon cœur. Je suis sensible à votre réputation comme vous-même. Je me nourris de l'encens que les connaisseurs vous donnent. Je n'ai plus d'amour-propre que par rapport à vous. L'Europe recueille vos louanges.

(Lettre de Voltaire au roi de Prusse, à propos de l'Auti Machiavel, 28 novembre 1740).

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 2 mars.

Certes, la séance d'hier, à la Chambre, n'est pas de celles qui vous rendent fiers d'être français! Là-dessus, il ne peut y avoir qu'un avis et qu'une voix. Mais comment ne pas admirer les cris d'indignation qu'inspire aux organes radicaux cette mêlée sans nom, provoquée par les virtuoses apostrophes de M. de Cassagnac? Et ce donc seulement d'hier que cette Chambre est en train de déshonorer à jamais le régime parlementaire. Le scandale n'a-t-il été voulu et soulevé que par le jeune député bon-partiste?

Le scandale! Voilà près de quatre mois qu'il est à l'ordre du jour, car voilà quatre mois bientôt qu'il a lieu de faire les affaires du pays, la majorité du 14 octobre refuse de voter le budget et passe son temps à frapper de la façon la plus inique ses adversaires. On ne trouve pas une heure à consacrer aux intérêts nationaux; mais on ne se lasse jamais d'invalider encore, d'invalider toujours, c'est-à-dire de pratiquer la politique des repaires arbitraires et des rançunes insatiables. Le scandale est là d'abord, et quand on l'a si longtemps voulu et exploité, il ne faut pas s'étonner qu'il se produise ailleurs; l'homme absurde, seul, peut être surpris de récolter ce qu'il a semé.

Que des séances comme la dernière soient pour ouvrir, enfin, les yeux au pays, pour ruiner la considération, le crédit, l'autorité du parlement qu'il s'est donné et du régime même qui lui offre de tels spectacles, oui, c'est vrai, mais la déconsidération et le discrédit résultent au moins autant de l'iniquité et de la violence passées en parti-pris, que de ces orages et de ces emportements qui, du reste, en sont la conséquence directe.

Il n'y a pas d'autre moralité à tirer de ce débat sans nom. Le bruit court que M. Dufaure en serait arrivé à regretter le dépôt du projet sur l'état de siège, et estime que ses inspirateurs radicaux lui ont fait commettre une faute. Néanmoins il défendra énergiquement ce projet, en vertu de l'adage « Le vin tiré, il faut le boire ».

On remarque la note du *Moniteur* d'après laquelle M. le vicomte d'Harcourt ne songerait pas à reprendre, pour le moment, ses fonctions de secrétaire de la présidence.

Cette nouvelle coïncide avec une nouvelle de l'*Indépendance belge*, réitérant son affirmation que les ministres sont opposés au rappel de M. d'Harcourt qu'on enverrait, pour l'éloigner définitivement, dans un poste diplomatique du Nord ou d'ailleurs.

D'après des lettres particulières de Hongrie, l'agitation devient, dans ce pays, extrêmement menaçante pour le maintien de la paix. Le parti de la cour, à Vienne, le parti militaire, qui veut conserver l'amitié de la Russie, sont, à la fois, inquiétés des conséquences que pourrait avoir cette agitation.

Une lettre de Rotterdam, publiée par le *Journal des Débats*, prétend que la Hollande n'est point menacée par la politique allemande; voici quels seraient les motifs :

« Pour ceux qui le voient de près et qui ont tous les jours affaire avec lui, l'empire allemand est loin d'être entièrement fait. Les problèmes à résoudre ne manquent pas : il y a l'œuvre de l'unité à consolider sans cesse et à achever ; les instincts et particularités de certains Etats à réfréner des luttes toujours renaissantes avec les partis dont l'un, du moins, et peut-être le plus dangereux, a l'appui d'une partie de la cour ; la plaie sociale gagnant de proche en proche ; enfin, la crise de plus en plus intense du commerce et de l'industrie, déchaînant la pauvreté et la misère, au tant de points noirs, autant de tâches complexes et délicates bien faites pour absorber le génie de M. de Bismark, si puissant qu'on le suppose.

« Et puis la Hollande, il faut bien le dire, ne se laisserait pas croquer comme un simple maron sans souffrir un mot ses sympathies, à part quelques notabilités plus allemandes que les Allemands eux-mêmes, sont acquises à la France.

« Est-ce à dire pour cela qu'il faille à jamais désespérer de la Hollande, impuissante à se défendre contre cette germanisation par le nombre ? Je ne crois pas, avec le noble et infortuné Prévot-Paradol, que l'avenir soit réservé à la race allemande, uniquement, parce qu'elle est la plus politique. Si l'empire appartenait de droit aux politiques, autant vaudrait dire qu'un jour nous aurions pour maîtres les Chinois, autrement féconds que les Allemands. Le

nombre est sans doute un signe de virilité, une condition de puissance ; mais je le demande, qu'est-ce que le nombre sans la capacité ? Ne voyons-nous pas dans l'histoire la capacité dominer le nombre, et, quand elle ne désespère pas d'elle-même, le refaire à son image. »

Vous remarquerez cette dernière réflexion de correspondant des *Débats* : « Qu'est-ce que le nombre sans la capacité ? »

Quelle condamnation du suffrage universel, tel qu'il fonctionne, et de la majorité républicaine et radicale qu'il a produit !

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Mouvement Commercial DU MOIS DE JANVIER 1878

L'année commerciale 1878 se présente sous d'assez défavorables auspices. Si même on ne devait tenir compte que des apparences, jamais la situation n'aurait été plus mauvaise. Il résulte, en effet, du tableau ci-dessous, particulier au mouvement commercial du mois de janvier 1878, que, pendant ce seul mois, la perte des exportations sur les importations a dépassé 121 millions de francs.

Importations.	
Objets d'alimentation	69,413,000
Matières premières nécessaires à l'industrie	196,895,000
Objets fabriqués	34,777,000
Autres marchandises	10,846,000
Total des importations	311,631,000

Exportations.	
Objets fabriqués	93,388,000
Objets d'alimentation et matières premières nécessaires à l'industrie	82,814,000
Autres marchandises	5,878,000
Total des exportations	182,080,000

Mouvement général.	
Importations	311,631,000
Exportations	182,080,000
Total général	501,711,000

Comparés aux résultats correspondants de 1877, les chiffres qui précèdent indiquent, en effet, une situation marquée, car s'il y a une légère augmentation de 8 millions 1/2 dans le mouvement général de marchandises, on relève, en janvier 1878, un accroissement de plus de 20 millions dans les importations et une diminution de 12 millions dans les exportations.

Or, 30 millions de marchandises achetées en plus et 12 millions de marchandises vendues en moins, constituent une perte réelle de 33 millions à ajouter aux 89 millions déjà perdus en 1877, ce qui reproduit le chiffre ci-dessus indiqué de 121 millions comme étant celui de la différence effective des exportations sur les importations en 1878. Si maintenant on compare le mois de janvier 1878, non plus seulement au mois de janvier 1877, mais au premier mois de chacune des années écoulées depuis 1872, il apparaît de ce rapprochement que janvier 1878 est le plus mauvais mois que le commerce extérieur ait encore traversé depuis six ans. Les importations en effet, sont de 32 millions supérieures à la moyenne mensuelle dénotée, et les importations descendent de 70 millions au-dessous de cette même moyenne, d'où, pour les importations et les exportations réunies, une insuffisance de 17 millions 1/2, eu égard au mois moyen.

Ainsi que nous le disions en commençant cette appréciation du premier mois de 1878, les faits qui précèdent, pris dans leur signification absolue, seraient l'indice d'une crise commerciale très-grave si un examen attentif de ces conditions dans lesquelles les faits se sont produits ne fournissait de bonnes raisons pour croire plutôt à une modification prochaine dans les allures commerciales.

Le chapitre des importations offre le caractère particulier d'une augmentation considérable dans les entrées des produits naturels et des matières premières nécessaires à l'industrie. Rien pour les laines et pour les soies, cette augmentation est de 35 millions. La surcharge des entrées de janvier 1878 n'est donc pas inquiétante puisque ce sont les matières premières de nos principales industries textiles qui profitent de cet excès de demandes à l'étranger.

En sens inverse, si les trois chapitres des exportations sont tous en baisse cette année sur les chapitres correspondants de l'année dernière, cette baisse, dont la totalité n'excède pas 12 millions, est sans importance réelle pour chacune des trois grandes branches des exportations. Il est même remarquable qu'un million 1/2 près les sorties des objets fabriqués atteignent le même chiffre en 1878 qu'en 1877.

En présence des résultats qui viennent d'être brièvement exposés, il serait tout au moins téméraire de se prononcer dès à présent sur le sort commercial de l'exercice en cours. Une semblable appréciation est d'autant plus délicate qu'on ne saurait préjuger l'influence qu'exercera la guerre d'Orient sur le marché des produits naturels et manufacturés, et de la facilité de ce marché pour singulièrement modifier pour la France les résultats généraux du commerce extérieur de 1878.

Ci qui importe avant tout, c'est que notre industrie conserve des avantages à l'étranger. Or, les tableaux des douanes qui viennent d'être publiés par l'administration des finances accusent sous ce rapport une sortie de 196 millions et demi, chiffre qui n'a été dépassé qu'une seule fois depuis six ans en janvier 1872. Il paraît donc évident que les produits fabriqués français, maintiennent mieux leur équilibre sur les marchés étrangers que ne le font les produits similaires des autres nations européennes, notamment de l'Angleterre.

Les industriels français doivent donc s'efforcer de maintenir les conditions de lutte, de même que le gouvernement a l'obligation de ramener et d'affermir la confiance générale par sa bonne gestion des intérêts publics. De bonnes lois économiques sur la marine marchande, sur le régime des patentes, la discussion et le vote du tarif général des douanes ; la ratification des traités de commerce dans des conditions avantageuses ; l'ouverture d'un crédit important, pour l'exécution des grands travaux publics de viabilité ; telles sont les principales réformes qui, impérieusement attendues, donneraient à la consommation intérieure et à la production manufacturière un élan énergique compensant bien au-delà la faiblesse de quelques branches de notre exportation.

PIERRE CHRISTI.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret de M. le Président de la République, en date du 16 février, M. Goddeville, ancien huissier à Bourbourg est nommé aux mêmes fonctions près le tribunal de première instance de Lille, en résidence à Tourcoing, en rempla-

cement de M. Victor Boutemy, décédé démissionnaire en sa faveur. Il a prêté serment en cette qualité à l'audience de jeudi dernier.

Le tribunal de Lille (1^{re} chambre civile) a prononcé hier matin, son jugement dans l'affaire du sieur Desmons, maire de Cysoing.

Cette affaire, qui avait été plaidée vendredi et dans laquelle le ministère public avait pris ses conclusions, consistait en ce point de droit :

Dans les communes au-dessus de 500 âmes, deux beaux-frères peuvent-ils, à la fois, faire partie du Conseil municipal ?

M. Desmons, l'un des derniers élus du Conseil de Cysoing, avait vu son élection attaquée comme illégale, son beau-frère, M. H. Delval, faisant déjà, avant lui, partie de cette assemblée.

M. le préfet du Nord, à qui cette situation avait été signalée, s'en est remis au jugement du tribunal civil, seul compétent pour décider les questions d'état des personnes.

M. Werquin, avocat du sieur Desmons, plaideait que l'épouse de l'un des deux beaux-frères, Delval et Desmons, étant morte sans enfants, tout lien de parenté avait cessé d'exister entre eux.

M. Thery fils, répondant au nom de la plainte que si pareille théorie était admise, on arriverait à des conséquences absurdes dans l'application des lois qui déclarent, par exemple, *reprochable*, c'est-à-dire incapables de juger, les juges dans la situation où se trouve Desmons à l'égard de Delval. De même pour ce qui concerne les témoignages, la pension alimentaire, etc., etc.

Le tribunal a adopté cette interprétation de la loi et après avoir donné acte à M. le préfet du Nord, il a déclaré que le sieur Desmons, actuellement maire et conseiller municipal à Cysoing, se trouvait soumis aux prescriptions de la loi qui régit, dans l'espèce, la situation des parents au degré prohibé.

On lit dans le *Courrier du Dimanche* :

« Voilà enfin M. Rebour déchargé de tous ses procès. M. de Molins avait taxé cinquante mille francs les dégâts moraux que lui avait causés l'article du *Journal de Roubaix*; le tribunal a trouvé qu'une réparation de deux cents francs suffisait. La chute est assez vertigineuse et si M. de Molins n'a pas une robuste constitution, il doit se trouver bien malade.

« Quand on a eu la satisfaction de gagner semblablement les procès, le caractère s'en ressent et la mauvaise humeur se met de la partie ; tant pis alors pour ceux qui sont de l'entourage ; les prétextes les plus futiles, un mot prononcé trop haut, un mouvement trop vif, un rien, suffisent pour désigner les victimes expiatoires. C'est le cas de l'honorable M. Deniau, directeur des travaux de la ville, qui avait déjà le tort immense d'avoir remplacé le citoyen Moreau, un pur, celui-là.

« M. Deniau, pris à parti dans les procès des écoles, a cru qu'il pouvait loyalement rectifier quelques faits erronés avancés par M. Basquin, avocat de M. Fanechon. Il l'a fait avec la politesse exquise et la modération qui le distinguent, mais si la liberté, l'égalité et la fraternité sont les vertus qu'on prête à la République, les républicains ne les pratiquent guères, et au nom de la liberté de rétablir la vérité, au nom de l'égalité du droit d'explication, au nom de la fraternité qui doit présider aux rapports de supérieur à subordonné, M. Deniau a été brutalement révoqué des fonctions qu'il occupait.

« Qu'il sache, au moins, qu'il emporte dans la retraite l'estime de tous les vrais amis de la lumière, et que nous sommes fiers de saluer en lui l'homme loyal qui a eu le courage de sacrifier sa situation à son honneur et à la vérité. »

Un camion chargé de fûts de liqueurs a versé hier soir, dans la rue de la Perche. Plusieurs fûts ont été défoncés et les liqueurs qu'ils contenaient totalement perdues.

Les ivrognes, les voleurs, les fraudeurs se sont tenus hier, dans la tranquillité la plus complète. Aucune contravention n'a été signalée.

Les nouvelles obéissent.

Temps splendide aujourd'hui! Le beau soleil de ce matin fait mentir les prédictions de l'astronome Nick, qui nous annonçait de la pluie, comme si nous n'en avions pas eu assez ces jours derniers !

Les jeunes gens qui désirent entrer dans l'administration télégraphique en qualité d'employés auxiliaires sont invités à adresser sans retard leur demande à l'inspecteur chef du service du département du Nord, à Lille, qui leur donnera les renseignements nécessaires.

Une écriture très lisible et une orthographe correcte sont de rigueur. Une bonne vue est exigée.

Un malheureux ouvrier badigeonneur a trouvé à mort en tombant d'un échafaudage, hier après-midi, rue de Menin.

Il était en train d'accomplir son tra-

vail à la hauteur du troisième; quand sous l'influence d'une cause qu'on ignore, il fut précipité sur le sol. Un camarade qui venait de l'intérieur du bâtiment aperçut par une fenêtre de l'étage, l'infortuné gisant sans mouvement.

Quand on arriva porter secours, l'ouvrier avait cessé de vivre; la mort avait dû être instantanée, le coup de la chute ayant porté sur le crâne.

Cet ouvrier était âgé de 39 ans, il était né à Pecq et se nommait Braqueval. On l'a transporté à son domicile, rue du Chien-Fidèle. On juge de l'émotion douloureuse de sa femme à l'aspect du cadavre. Heureusement que Braqueval n'a pas d'enfants.

Nous sommes heureux d'avoir à signaler un acte de probité accompli à la gare par l'un des employés du chemin de fer du Nord.

Avant-hier, à quatre heures et demie, au moment du départ du train de Valenciennes à Lille, M. Jean Patou, facteur au chemin de fer, parcourant le quai absolument désert en ce moment, a ramassé un paquet renfermant une somme de trois mille cinq cent cinquante francs en or et billets de banque. Cet honnête homme s'empressa de déposer sa trouvaille entre les mains du sous-chef de gare qui, ayant découvert le voyageur auquel elle appartenait lui remit. Ce fut un grand-peine que ce dernier put faire accepter à M. Patou une récompense de 40 francs. L'auteur de cet acte de probité, attaché à la gare de Lille depuis près de trente ans, est un des plus anciens et des plus méritants employés de la Compagnie.

A l'arrivée en gare du train de 2 h. 45, ce matin, à Lille, il a été constaté que les roues de la locomotive portaient des débris de chair humaine et une casquette couverte de sang d'un employé du chemin de fer.

A demain des détails sur ce nouvel accident.

On annonce pour le 23 mars prochain, dans la salle de l'Académie de musique de Lille, l'audition de la cantate *Eleazar et Rebecca*, de M. Léon Broutin, couronnée l'an dernier au concours du Conservatoire de Paris.

Cette œuvre sera interprétée avec orchestre sous la direction de M. Victor Delannoy, de Roubaix.

Les trois parties de la cantate sont confiées à Mlle Élénore Delannoy, à MM. Riquier-Delaunay et Morel. Accompagnement de harpe, par M. Emile Boussagol, du Grand-Opéra, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris.

Dans la première partie du concert seront exécutés plusieurs morceaux de chant et de musique instrumentale.

On sait que dimanche dernier à eu lieu, au *Café du Négoce*, rue Neuve, à Lille, un grand concours de jeu de dames auquel avaient été invités les plus forts joueurs connus.

Voici le résultat de ce tournoi : 1^{er} prix, M. Henri Lesage, de Lille. 2^e prix, M. Victor Jean, de Marseille. 3^e prix, M. Ch. De Myttenaere, de Lille.

4^e prix, M. Lalumay, d'Amiens. Les joueurs ont commencé à jouer à 11 heures du matin et les derniers gagnants ont terminé à 11 h. 1/2 du soir. Les deux derniers joueurs ont fini par partie nulle et la dernière partie a été gagnée par M. Lesage.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de mars :

La déclinaison australe ascendante du soleil et des planètes étant plus faible, dans l'ensemble qu'en janvier et février, les bonrasques qui, pendant ces deux mois, ont sévi ordinairement sur l'Europe et sur la Norvège, se rapprocheront de nos latitudes; par suite, le mois de mars sera plus accidenté que les précédents sur la France et sur les pays voisins.

Dépression barométrique, avec coups de vent, pluie, giboulées ou aurores, tantôt sur une latitude, tantôt sur une autre, suivant l'importance et le mode de déclinaison de la lune, vers les 2, 4, 7, 10, 12, 15, 18, 21, 24, 26 30 Gros temps probable vers ces dernières époques. Crue d'eau après. Coups de tonnerre épars vers les 5, 12, 18, 24. Quelques calmées et éclaircies entre et durant les périodes critiques, principalement sur le sud-ouest et le midi de la France.

Abaissement de la température avec rayonnement nocturne et neige sur les points culminants. première et troisième dixaines.

Ne pas oublier que les perturbations emploient deux ou trois jours pour se propager par zones concentriques de l'ouest à l'est de la France.

On nous rapporte que la fièvre aphteuse, dite *ocote*, sévit de nouveau dans l'arrondissement d'Avion. A Douvres, on a constaté, le 17, sept cas, dans les étables de M. Christophe, marchand de bestiaux ; à Teles, trois vaches ont été reconnues atteintes, dans les étables de M. Brogné, le 21 ; à Baslieu, chez M. Mercier, cultivateur et maire, trente vaches sont atteintes depuis le 20.

Tous ces animaux, provenant de la Belgique, ont été visités à leur entrée en France. Tous ont été saisis et des mesures sont prises pour arrêter la contagion.

On lit dans l'*Avenir de Saint-Pierre* : « Une nouvelle grave, et sur laquelle nous avions cru devoir faire le silence jusqu'à plus ample informé, nous était parvenue dès samedi 19 février. Nos renseignements sont aujourd'hui trop positifs pour que nous tardions davantage à les publier.

« La rumeur publique accusait un sieur V. boulangier à Calais, rue de la Cloche, de falsification de sa marchandise. Le bruit en étant parvenu aux oreilles de la police, M. le commissaire se rendit dans la cave de cette industrie et y découvrit une bouteille contenant environ un demi-litre de sulfate de cuivre mélangé avec de l'eau.

« Aussitôt informé de ce fait, le commissaire fit sur-le-champ la saisie et nul doute qu'elle dut être soumise à l'examen d'un chimiste.

« Chacun sait que le sulfate de cuivre est un poison violent, qui n'en a pas moins la propriété de faire venir la peste et la choléra.

« Le boulangier en question fit l'usage de ce poison ? C'est ce que la justice ne tardera pas à approfondir.

« On nous apprend, en effet, que quelques jours après cette saisie, découverte, la dame L... maîtresse de pension, place d'Armes, et qui se fournissait chez le susdit, servit des tartines de son pain à deux de ses pensionnaires et qu'après en avoir mangé, ces derniers en éprouvèrent une vive indisposition.

« Aussitôt informé de ce fait, le commissaire très-aggravante, la police fit également la saisie du pain, qui fut, comme le poison en bouteille, soumis à l'examen d'un spécialiste.

« L'épaveur serait malheureusement trop concluant pour le boulangier V... puisqu'on aurait trouvé dans son pain du sulfate de cuivre presque à l'état naturel.

« Les douaniers du poste de Labrouck-tracte, près de Hondschote, ont arrêté, vendredi matin, une voiture chargée de tabac.

« M. Blondel, doyen de la faculté de droit de Douai, proteste, parait-il, relativement à la dénonciation dont on l'accuse d'être l'auteur.

Qui donc est le coupable ? car la lettre existe.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 2 mars. — François Lieber, rue St-Antoine, cour Défontaine, 13. — Pierre-Joseph Vanchevénin, quai de Leers, maison Desbonnet, 6. — Elodie Créteur, rue de la Croix, maison Thibaut. — Virginie Masschelein, rue des Vélocipèdes, cité Delannoy, 9. — Emma Vand-wiele, rue de Valenciennes, 123. — Gustave Pollet, rue d'Alma, 4. — Zulma Lorthois, rue de la Perche, 60. — Malvina Mouton, rue St-Elisabeth, 58. — Louis Cour, rue d'Henri, maison Nolaert. — Henri Meunisse, rue 3 Pons, 266, maison Mathon.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 2 mars. — Louis Lepers, 3 mois, rue d'Alma, 107, France. — Marie Leper, 18 ans, ménagère, rue de l'Alouette, cour Lamblain, 16. — Jules Werheyan, 4 ans, rue des Longues-haies. — Laure Everaert, 24 jours, rue de Lille, cour Bonte, 2. — Emilie Cottengies, 6 ans, rue n° 8, au Pile, est. — Sophie Dhaut, 72 ans, journalière, à l'Espérance. — Joseph Meunisse, 69 ans, journalier, Hotel-Dieu. — Jean Lepoutre, 1 an, rue Ja-quart, fort France, 117. — Honorine Dhémin, 62 ans, servante, rue Min. — Aline Debandin, 1 an, rue Turgoet, cour Vandamme. — Jean Lardinois, 1 an, rue Turgoet, 102. — Adolphe Desmons, 1 an, rue du Pile, cour Desmetre, 2.

État-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 février 1878. — Marie-Sabine-Juliette Delporte, Vieille-Place. — Flore Delcroix, Vieille-Place. — Du 24 Odile-Léonie Demeyère, Breuil. — Du 25. — Rosalie Lamerant, Crétinier. — Clémence Lonjoux, rue d'Alma, 107, France. — Du 26. — Blanche-Marie Gertzen, Vieille-Place. — Emilie Vandecastelle, Houzarde. — Céline-Sophie Hayart, rue du Moulin. — Du 27. — Emilie Lombaert, rue Traversière. — Du 28. — Eugénie-Marie Gwinmer, Touquet. — Frédéric Debuc, Vieille-Place. — Du 1^{er} mars. — François Douterlungne, Vieille-Place. — Florent-Louis-Joseph Parmentier, Ploigny.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 23 février. — Henri Delcroix, 10 ans 9 mois, Baillière. — Charles Dumoulin, 4 ans 10 mois, Ste-Marguerite. — Arthur Vanneenen, 15 mois, Vieille-Place. — Henri-Joseph Droulez, 22 ans 7 mois, lissard, Petit Paris. — Du 24. — Hermine Ruyss, 6 mois, Vieille-Place. — Pierre-François-Hyacinthe, préposé de douane, 28 ans, Place. — Du 25. — Henri Lenan, 25 ans 6 mois, tisserand, rue du Moulin. — Renelle-Joseph Lehou, 36 ans ménagère, Vieille-Place. — Du 27. — Flore-Fideline Duprez, 33 ans, 7 mois, journalière, hôpital. — Du 28. — Marie-Elise Losfeld, 11 mois, Vieille-Place. — Théophile Noncle, 2 ans 11 mois, Vieille-Place. — Angèle Houtequi, 3 mois, Place.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 4 mars 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de M. de la Motte, Marie-Joséphine de la Motte, née de la Motte, à Roubaix, le 4 décembre 1871, à l'âge de 62 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, le lundi 4 mars 1878, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Thérèse BROUWERS, veuve de Monsieur François DuBOIS, décédée à Roubaix, le 3 février 1878, dans sa 79^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Paul, à Roubaix, le lundi 4 mars 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Ursule Cécile VANDERHEBREN, épouse de Monsieur Emile DECONDE, décédée à Roubaix, le 25 février 1877, à l'âge de 50 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LES COLOMBOPHILES

A l'instar du sport hippique qui a institué le grand prix du bois de Boulogne, les colombophiles du Nord de la France viennent de jeter leurs jalons pour l'institution d'une grande lutte nationale qui sera offerte chaque année par un des grands centres comme Lille, Roubaix, Tourcoing.

Pour 1878, elle aura lieu sur *Mont-de-Marsin* (Landes) le 21 juillet, et c'est la société *Union et Progrès* de Tourcoing, qui en a pris l'initiative.

Ce qui attire encore plus de valeur à ce grand concours ou vont se mesurer tous les amateurs sérieux de la région du Nord, ce sont les prix d'excellence, consistant en objets d'art, qui vont y être disputés et qui ont généralement été offerts par des notabilités influentes.

Nous félicitons ces donateurs, car le sport aérien est à même de rendre des services signalés en temps de guerre, et il l'a déjà prouvé. Ces dons, que nous appelons patriotiques ont été offerts par :

- M. DEBUCHY, député du Nord;
- M. ROUSSEL-DEPONTAINE, conseiller général, maire de Tourcoing;
- M. DESURMONT-DESURMONT, conseiller général;
- M. LA PERRE DE ROO, de Paris ;
- S. A. S. LE PRINCE DE SANTA SEVERINA.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenois, 58. 1517

Agence Immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14867

Epicerie — Comestibles

OUDAR-FLOREN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Jean MASQUELIER, rue Fauvrière, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Pharmacies

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Modes

M^{lle} Marie DUBAR, 80, rue de Landoy. 15173

Lithographie

Impressions commerciales : Factures, mémoires, etc. Entées de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Zinc et plomb pour bâtiments BONNAVE-DELANNOY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

Architecture Industrielle

V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, près des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée métalliques bûtes, à grande portée supportant 7000/8 des colonnes; constructions métalliques et autres, économiquement. 14945

Belgique

Il y aura toujours des naifs et, à côté d'eux, des roués pour exploiter leur naïveté. En voici une preuve encore à ajouter à tant d'autres. La scène se passe dans une ville du Hainaut. Un sieur C... c'est le naïf, a un débiteur, chez qui il se présentait ces jours-ci, lui réclamant 500 fr. d'import de sa créance. On le reçoit à bras